

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article 12 :

Déposée par M. Pierre LEQUILLER, Président de la Délégation pour l'Union européenne

Article 12 :

A la fin du point 4, rajouter les alinéas suivants :

- les règles de concurrence ;
- la recherche et le développement technologique, l'espace ;
- la coopération au développement ;
- l'aide humanitaire ;
- les accords internationaux dans le domaine du commerce des services culturels et audiovisuels, des services d'éducation, ainsi que des services sociaux et de santé humaine et des accords concernant les aspects non commerciaux de la propriété intellectuelle.

Explication éventuelle :

L'ensemble des domaines inclus par cet amendement fait à l'heure actuelle partie des domaines de compétence partagée.